



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Modalités du baccalauréat 2021

Question écrite n° 37195

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur les inquiétudes de nombreux bacheliers quant aux modalités d'examen du baccalauréat 2021. Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, les lycéens inscrits dans un lycée public ou privé sous contrat seront évalués selon les critères d'un contrôle continu pour les épreuves de spécialité. Concernant les élèves de lycées privés hors contrats et ceux inscrits au Centre national d'enseignement à distance (CNED), ces mêmes épreuves devront se dérouler comme un examen classique, avec une convocation le jour de l'examen puis un devoir sur table à rendre. Ces candidats craignent donc une rupture d'égalité entre les élèves pour les mêmes épreuves de spécialité. C'est pourquoi il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement envisage pour répondre aux inquiétudes des candidats hors contrat ou inscrits au CNED quant aux modalités d'examen du baccalauréat.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37195

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 mars 2021](#), page 2221

Question retirée le : 10 août 2021 (Fin de mandat)